

CAP

Complément d'Assurance-crédit Public

Avenant au contrat d'assurance-crédit

en résumé ...



A qui s'adresse le CAP ?	A tous les assurés d'Euler Hermes SFAC concernés par une garantie partielle sur une nouvelle demande ou par une réduction de garantie.
Quelle couverture apporte le CAP ?	La garantie complémentaire couvre le risque de non-paiement d'une créance par un acheteur si l'assuré bénéficie d'une première garantie dans le cadre de son contrat initial.
Sur qui porte la garantie ?	Sur vos acheteurs situés en France métropolitaine et dans les D.O.M. (Guadeloupe, Martinique, Guyane française, Réunion) et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Milliards d'euros.
Comment souscrire au CAP ?	Il suffit de remplir les formulaires de souscription et d'autorisation de prélèvement automatique puis de retourner ces deux documents signés à Euler Hermes SFAC.
Comment demander un Complément d'Assurance-crédit Public ?	Chaque demande de garantie complémentaire doit être formulée individuellement pour chacun de vos acheteurs via Internet.
Comment fonctionne le CAP ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Cette garantie complémentaire peut être demandée sur votre acheteur si le montant d'un de vos agréments a été réduit par Euler Hermes SFAC ou si vous recevez un accord partiel.▪ Le montant de chaque garantie complémentaire est au maximum égal à la garantie partielle accordée par Euler Hermes SFAC.▪ Chaque garantie accordée est valable 3 mois sauf réduction ou résiliation par Euler Hermes SFAC.
Quelles sont les modalités d'indemnisation ?	<ul style="list-style-type: none">▪ La quotité de la garantie CAP est identique à celle prévue au contrat d'assurance-crédit initial et ne peut être supérieure à 90% pour les contrats HT (75% pour les contrats TTC).▪ Une seule Demande d'Intervention Contentieuse (DIC) doit être envoyée pour les garanties primaire et complémentaire. Le délai d'envoi de la DIC reste le même que celui prévu à votre contrat initial.
Quel est le montant de votre prime d'assurance ?	<ul style="list-style-type: none">▪ La prime est calculée sur la base d'un taux annuel de 1,5% HT que l'on applique à l'encours complémentaire garanti.▪ Les sommes dues sont évaluées mensuellement sur la base du montant maximum de chaque agrément présent au cours du mois.▪ La prime est facturée trimestriellement.
Quel est le mode de paiement ?	Prélèvement automatique exclusivement.
Quelle est la durée de votre avenant ?	Durée initiale : jusqu'au 31 décembre 2010 Renouvelable ensuite par tacite reconduction tant que l'accord entre la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et Euler Hermes SFAC est en vigueur.

Pour plus de précisions, merci de vous référer au modèle d'avenant disponible sous EOLIS.

CAP

Complément d'Assurance-crédit Public

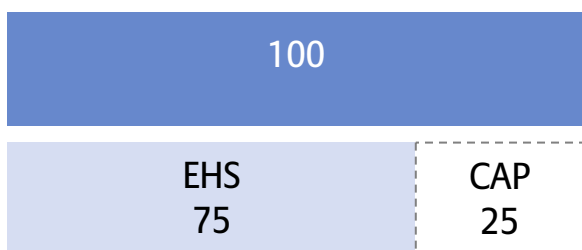
Mécanisme



L'une de vos garanties a été réduite par Euler Hermes SFAC.

Vous pouvez demander une garantie complémentaire qui vous permettra d'atteindre votre ancien agrément (jusqu'au doublement de la garantie accordée par Euler Hermes SFAC).

Exemple 1

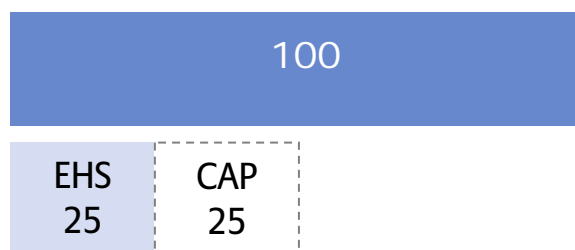


Vous aviez une garantie initiale de 100 K€.

Si l'assureur réduit sa garantie à 75 K€, le CAP peut compléter jusqu'à 100 K€.

Le montant de votre facture trimestrielle CAP s'élèvera à 94 € HT.

Exemple 2



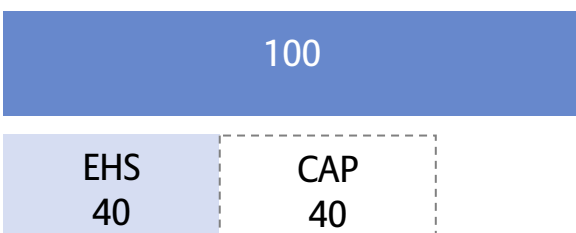
Vous aviez une garantie initiale de 100 K€.

Si l'assureur réduit sa garantie à 25 K€, le CAP peut compléter jusqu'à 50 K€.

Le montant de votre facture trimestrielle CAP s'élèvera à 94 € HT.

Vous émettez une nouvelle demande partiellement garantie.

Vous pouvez demander une garantie complémentaire (jusqu'au doublement de la garantie accordée par Euler Hermes SFAC) afin de compléter la garantie initiale.



Vous demandez une garantie initiale de 100 K€.

Si l'assureur accorde 40 K€, vous pouvez demander jusqu'à 40 K€.

Le montant de votre facture trimestrielle CAP s'élèvera à 150 € HT.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions :

N° Azur **0 810 00 98 98** (prix appel local)
du lundi au vendredi de 8h15 à 18h00

www.eulerhermes.fr

Euler Hermes SFAC
1, rue Euler – 75715 Paris Cedex 08
Tel. : +33 1 40 70 50 54
Fax : +33 1 53 23 09 42
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 90 330 400 EUR
RCS Paris 348 920 596
Entreprise régie par le Code des Assurances

Membre d'Allianz

DISPOSITIF

